

La Commission des grains a signalé hier que les exportations, soit 24.4 millions de boisseaux, sont inférieures de 39.8 millions de boisseaux à la moyenne des 10 années.

Les marchés principaux pour les exportations d'août, avec entre parenthèses les chiffres comparatifs de 1966—Grande-Bretagne, cinq millions (cinq millions); Union soviétique, trois millions (8.9 millions); Belgique et Luxembourg, 2.6 millions (2.9 millions); Italie 1.9 million (1.5 million); Japon 1.8 million (6.9 millions).

Voilà ce qui inquiète les cultivateurs. Comment expliquer ce fléchissement rapide? Le ministre s'emploie-t-il de son mieux, de concert avec les autres membres du cabinet à conserver nos marchés ou bien laisse-t-il, par insouciance, nos voisins d'outre-frontière, les États-Unis, qui ont toujours subventionné leurs cultivateurs, continuer à nous faire une concurrence déloyale aux frais du producteur canadien?

Le dernier rapport du Syndicat du blé de la Saskatchewan prévoit que l'Ouest du Canada, pendant l'année en cours, produira 320 millions de boisseaux de blé, y compris 17 millions de boisseaux de blé *durum*. En outre, il produirait 50 millions de boisseaux d'avoine et 63 millions de boisseaux d'orge, soit en tout 33 millions de boisseaux d'après les chiffres parus dans le *Globe and Mail* d'hier.

Nos cultivateurs se rendent compte que la grève des marins leur a fait du tort et que, jusqu'à maintenant, les céréales n'ont pas été acheminées. La situation s'aggrave. Il est temps que l'on fixe à tous les points de l'Ouest du Canada un contingentement d'un boisseau, et j'exhorte le ministre à montrer à la Commission du blé l'importance d'augmenter le contingentement. Les cultivateurs et les hommes d'affaires se lamentent; inutile que je dise aux députés que les entrepôts des vendeurs d'instruments aratoires regorgent de machines neuves, qu'il est impossible d'écouler.

• (6.00 p.m.)

Les cultivateurs tirent le diable par la queue. Ils ont besoin d'argent pour régler leurs créances sur les moissonneuses-batteuses et les tracteurs achetés précédemment. Ils ont terriblement besoin d'argent au plus tôt.

Les cultivateurs ont été raisonnablement satisfaits jusqu'ici, mais ils ressentent maintenant un grave malaise. L'instabilité des prix du blé dans le monde a jeté l'émoi dans le secteur agricole. Tous craignent que les États-Unis ne déclenchent une nouvelle guerre des prix du blé dans le monde, et nous voulons obtenir l'assurance du ministre qu'il n'en est rien.

En terminant, monsieur le président, je déplore cet état de choses. Le fléchissement du prix du blé n'apparaîtra pas avant que les cultivateurs touchent leurs derniers versements en 1969. A l'heure actuelle, la plupart

[M. Watson (Assiniboia).]

des Canadiens ne comprennent pas que les résultats ultimes de la situation présente ne se manifesteront pas avant cette date.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions, afin de faire une déclaration. Je crois que les leaders à la Chambre voient la chose d'un bon œil.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir maintenant à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'HABITATION

AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration au sujet des taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Au mois de novembre de l'an dernier, j'ai annoncé une formule visant à rajuster automatiquement le taux des prêts en faveur des propriétaires de maisons et des logements locatifs, consentis par des prêteurs approuvés, ou par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le cas où les prêts n'étaient pas disponibles par l'entremise de prêteurs approuvés. En vertu de cette formule, le taux est rectifié à la fin de chaque trimestre d'après les fluctuations du rendement des obligations à long terme du gouvernement fédéral.

Malgré la présentation de cette formule de rajustement automatique, qui a abouti à des résultats satisfaisants au cours du premier trimestre, le taux de la loi nationale sur l'habitation, durant toute l'année, a été sensiblement inférieur aux taux ordinaires, et au cours des six derniers mois, il n'a offert aucun bénéfice appréciable par rapport au rendement des obligations de première classe des sociétés. Aussi, depuis le 31 mars, les prêteurs privés ne se sont-ils pas montrés particulièrement enthousiastes à l'égard des hypothèques assurées par la loi nationale sur l'habitation?

En 1967, le taux de la loi nationale sur l'habitation a été redressé à la fin de chaque trimestre civil à un niveau de 1½ p. 100 au-dessus du rendement à long terme des obligations du gouvernement alors que l'article 4 de la loi nationale sur l'habitation, modifié à cette fin il y a quelques années, permet un écart de 2¼ p. 100.